

**EXTRAIT DE DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**  
**Communauté de Communes VAL DE GATINE**  
**Place Porte Saint-Antoine**  
**79220 CHAMPDENIERS**

**délibération :**  
**D\_2024\_2\_10**

Nombre de délégués en  
exercice : 46

Présents : 29

Votants : 34

**Objet : Cession Terrain St  
Pompain**

L' an deux mille vingt quatre, le mardi 20 février à 20 h 00, le Conseil Communautaire dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire salle de réunion du smited à Champdeniers, ZAE de Montplaisir 79220 CHAMPDENIERS, sous la présidence de Monsieur RIMBEAU Jean-Pierre, Le Président.

Date de convocation du : 13 Février 2024

**Titulaires :** Madame ARNAUD Magdalena, Madame BAILLY Christiane, Monsieur BARATON Yvon, Madame CHAUSSERAY Francine, Monsieur DOUTEAU Patrice, Monsieur GUILBOT Gilles, Monsieur JEANNOT Philippe, Monsieur LEMAITRE Thierry, Madame MICOU Corine, Monsieur MOREAU Loïc, Monsieur OLIVIER Pascal, Monsieur ONILLON Denis, Monsieur RIMBEAU Jean-Pierre, Madame TAVERNEAU Danielle, Monsieur ATTOU Yves, Madame BECHY Sandrine, Monsieur BIRE Ludovic, Monsieur DEBORDES Gwénaél, Monsieur DUMOULIN Guillaume, Madame GUITTON Sylvie, Madame HAYE Nadia, Madame SAUZE Magalie, Madame TEXIER Valérie, Madame TRANCHET Myriam, Monsieur PETORIN Patrick, Monsieur SIRAUD Pierre, Monsieur MOREAU Lionel, Monsieur CLEMENT Philippe

**Suppléant(s) en situation délibérante :** Madame AUMONIER Vanessa

**Pouvoirs :**

Monsieur FRADIN Jacques a donné pouvoir à Madame GUITTON Sylvie  
Madame JUNIN Catherine a donné pouvoir à Monsieur MOREAU Loïc  
Monsieur DELIGNÉ Thierry a donné pouvoir à Monsieur BIRE Ludovic  
Monsieur SISSOKO Ousmane a donné pouvoir à Madame BAILLY Christiane  
Madame BERNARDEAU Lydie a donné pouvoir à Monsieur PETORIN Patrick

**Absent(s) :** Monsieur BARANGER Johann, Monsieur LIBNER Jérôme, Madame GIRARD Marie-Sandrine, Madame GOURMELON Catherine, Monsieur MEEN Dominique, Monsieur POUSSARD Yves, Madame MARSAULT Annie, Monsieur CAILLET Patrick, Madame BIEN Michèle, Monsieur FAVREAU Jacky

**Excusé(s) :** Monsieur LEGERON Vincent, Madame EVRARD Elisabeth, Monsieur FRADIN Jacques, Madame JUNIN Catherine, Monsieur DELIGNÉ Thierry, Monsieur SISSOKO Ousmane, Madame BERNARDEAU Lydie, Monsieur DEDOYARD Philippe

**Secrétaire de Séance :** Madame Christiane BAILLY

Vu l'arrêté préfectoral du 30 novembre 2016 modifié portant création à compter du 1er janvier 2017 d'un nouvel établissement public de coopération intercommunale à fiscalité propre dénommé Communauté de communes Val de Gâtine, issu de la fusion des Communautés de communes Gâtine-Autize, du Val d'Egray et du Pays Sud Gâtine  
Vu les statuts de la Communauté de communes Val de Gâtine en vigueur  
Vu sa compétence Développement économique  
Vu l'acte de propriété du 21 mars 2023 d'un terrain cadastré XC 86 \_ La Grugelette sur la commune de St Pompain  
Vu la délibération du Conseil communautaire en date du 17 janvier 2023 fixant les prix des parcelles destinées à la vente aux entreprises

Considérant la proposition d'acquisition formulée par l'entreprise SAS Cosset, de la parcelle XC86 située sur la commune de St Pompain d'une surface de 10 077m<sup>2</sup> au prix net de 7 000€  
Considérant que cette parcelle est située en zone AUX  
Considérant que les frais notariés sont à la charge de l'acquéreur.  
Considérant que l'acquéreur a choisi l'étude de Maître BARON, notaire à Mareuil sur Lay  
Considérant que le produit de la vente sera imputé au budget principal non assujetti à la tva

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire **DECIDE à l'unanimité**

- **D'accepter la vente de la parcelle cadastrée XC 86 d'une superficie de 10 077 m<sup>2</sup>, située à La Grugelette sur la commune de St Pompain, à la SAS Cosset pour un montant de 7 000 €net de tva**
- **D'autoriser M. le Président ou son représentant par délégation à signer l'acte afférent**
- **De porter la recette au budget principal**
- **Dit que les frais de notaire sont à la charge de l'acquéreur.**

**Pour : 34 Contre : 0 Abstention : 0**

La présente décision est susceptible de recours devant le Tribunal Administratif dans un délai de 2 mois à compter de sa notification.

Fait et délibéré, les jour,  
mois et an ci-dessus.

Le secrétaire de séance  
Christiane BAILLY

Emis le 20/02/2024  
Publié le 05/03/2024  
Transmis en sous-préfecture le 05/03/2024

Certifié conforme  
Le Président  
Jean-Pierre RIMBEAU

